

# Re\_fashion

Société par actions simplifiée  
à capital social variable  
Siège social : 4 Cité Paradis 75010 Paris  
Numéro RCS : 398 664 334 00040

(l' « Eco-organisme »)

---

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES  
DE LA FILIERE REP TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES  
Adopté en date du 23 avril 2024**

---

**Ordre du jour**

- Avis sur les projets d'actions de communication (2<sup>nd</sup> avis)

## I. Registre de présence

Le 23 avril 2024, à 14h05.

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures (le « CPP ») de l'Eco-organisme se sont réunis le 23 avril 2024 en visio conférence sur convocation de la Directrice Générale de l'Eco-organisme, en date du 16 avril 2024, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion :

### Au titre du collège des producteurs :

- Mme. Sophie FRACHON, titulaire, représentante l'Union des Industries Textiles (UIT)
- M. François-Marie GRAU, titulaire, représentant de l'Union Française Mode & Habillement (UFIMH)
- M. Frank BOEHLI, titulaire, représentant du Conseil National du Cuir (CNC)

### Au titre du collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- M. Mehdi ZERROUG, titulaire, représentant de FEDEREC
- M. Pierre DUPONCHEL, titulaire, représentant de Fédération Le Relais
- M. Jean-Pierre VERNEAU, titulaire, représentant de la Fédération de la cordonnerie

### Au titre du collège des collectivités territoriales :

- M. André LEGER, titulaire, représentant d'AMORCE

### Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et défense des consommateurs :

- Mme. Catherine ROLIN, titulaire, représentante de France Nature Environnement (FNE)
- Mme. Mina MAHERZI, titulaire, représentante de l'Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC)
- M. Pierre CONDAMINE, titulaire, représentant des Amis de la Terre

### **Sont représentés :**

#### Au titre du collège des producteurs :

- M. Philippe JOGUET, titulaire, représentant de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) donne pouvoir à M. François-Marie GRAU, titulaire, représentant de l'Union Française Mode & Habillement (UFIMH)

Au titre du collège des opérateurs :

- Mme. Louana LAMER, titulaire, représentante d'ESS France donne pouvoir à Mr. Pierre DUPONCHEL (Fédération Le Relais)

Au titre du collège des représentants des collectivités territoriales :

- Mme. Philippine DUBOIS, titulaire, représentante du Conseil National du Recyclage (CNR) donne pouvoir à M. André LEGER, titulaire représentant d'AMORCE
- Mme. Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) donne pouvoir à M. André LEGER, titulaire représentant d'AMORCE

Au titre du collège des représentants des associations de protection de l'environnement et défense des consommateurs :

- Mme. Charlotte SOULARY, titulaire, représentante de Zero Waste, donne pouvoir à Pierre CONDAMINE, titulaire, représentant des Amis de la Terre

**Ne sont pas représentés :**

Au titre du collège des représentants des collectivités territoriales :

- M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de Régions de France

**Assistent également à la réunion, en tout ou partie :**

- Virginie MARSEILLE, Directrice des Opérations, Refashion
- Sandra BALDINI, Directrice du pôle Communication
- Maud HARDY, Directrice générale, Refashion
- Emmanuelle LEDOUX, Directrice générale, INEC
- Alice REMBERT, Chargée des projets d'accompagnement, INEC

Le registre de présence fait état des membres du CPP et des représentants de l'Eco-organisme assistant à la réunion du Comité.

Emmanuelle LEDOUX anime la réunion en sa qualité de représentante du secrétariat de Refashion (le « **Secrétariat** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le CPP a valablement délibéré sur les projets soumis à leurs avis.

## II. Saisine pour avis sur les projets d'actions de communication (2nd avis)

Le Secrétariat propose au Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion, de donner un second avis, pour donner suite à un avis défavorable rendu lors du CPP du 03 avril 2024, sur le déploiement des actions de communication sur la base des éléments complémentaires envoyés le 16 avril 2024 et présentés. Le vote est réalisé en séance.

### **Comité Parties Prenantes Refashion – Résultat du vote :**

#### Collège des producteurs :

- Conseil National du Cuir (CNC) : **Favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Union des Industries Textiles (UIT) : **Favorable**
- Union Française Mode et Habillement (UFIMH) : **Favorable**

#### Collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- Federec : **Abstention**
- Fédération Le Relais : **Abstention**
- ESS France : **Abstention**
- Fédération de la cordonnerie : **Favorable**

#### Collège des collectivités territoriales :

- AMORCE : **Abstention**
- Association des Maires de France (AMF) : **Favorable**
- Régions de France : **Non-représenté**
- Cercle National de Recyclage (CNR) : **Abstention**

#### Collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- France Nature Environnement (FNE) : **Abstention**
- Zero Waste France : **Abstention**
- Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC) : **Favorable**
- Les Amis de la Terre : **Abstention**

**Avec sept (7) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et huit (8) abstentions, le CPP valide les projets d'actions de communication présentés.**

*Les membres du CPP accusent bonne réception des réponses complémentaires fournies par Refashion suite aux questions soulevées lors du CPP du 03 avril 2024.*

*Les membres du CPP qui se sont abstenus ont indiqué que la motivation principale de leur geste est d'interpeler les pouvoirs publics car ils regrettent que des messages sur la réduction des mises en marché au niveau systémique ne soit pas indiquée spécifiquement dans les objectifs du cahier des charges d'agrément de l'Eco-organisme. Ainsi, ces votes symbolisent les nécessaires ajustements qu'ils*

*souhaitent voir apporter au cahier des charges, qui, aujourd'hui, se concentre sur des objectifs de gestion des déchets...*

**Les scrutateurs**

**Jean-Pierre Verneau**

Titulaire

Fédération de la cordonnerie

**Catherine Rolin**

Titulaire

France Nature Environnement